

Image not found or type unknown



## suspension de permis au portugal

Par **yolande**, le **30/07/2009** à **20:03**

en avril 2008 j'ai été arrêté pour avoir coupé une ligne blanche par un policier portugais. j'ai réglé immédiatement une amende de 49€ sur place. je viens de recevoir par lettre recommandée un jugement en langue portugaise qui d'après la traduction me condamne à 2 mois de suspension de permis. Cette décision est-elle applicable en l'état sur le territoire français. mon permis est-il toujours valable en France?

Par **razor2**, le **30/07/2009** à **23:10**

Bonjour, des éléments de politesse élémentaires seraient appréciés si vous souhaitez une réponse, nous ne sommes pas des robots à votre disposition.